

15 Octobre 2004

DECLARATION
DE BUENOS AIRES

**IX^e SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORUM
UNESCO – UNIVERSITE ET PATRIMOINE**

Université de Buenos Aires,
Faculté d'architecture, de design et d'urbanisme,
11 – 15 Octobre 2004

Les 316 communications reçues du monde entier constituent un succès et une preuve de l'intérêt grandissant pour les activités du réseau Forum UNESCO – Université et patrimoine.

Les 240 participants au Séminaire, venus d'universités de 21 pays des cinq régions du monde, réunis à l'occasion du IX^e Séminaire international de FUUP, sur le thème : « *Gestion du patrimoine : Centre et Périphérie* »,

CONSIDERANT QUE

1. le patrimoine concerne autant le passé, le présent que l'avenir et représente plus qu'un art de vivre, il est l'un des fondements de notre existence;
2. le centre et la périphérie sont des notions indissociables et primordiales dans la gestion du patrimoine, qui permettent une mise en perspective, chaque personne se trouvant au centre ou à la périphérie de l'Autre;
3. la périphérie possède des atouts uniques et irremplaçables à l'ère de la mondialisation, qui méritent d'être mieux connus, mieux protégés et mieux intégrés à la réflexion sur la diversité des modes de développement;
4. toutes les composantes de la société civile ou les communautés locales ne sont pas suffisamment consultées à propos des plans de gestion élaborés par les spécialistes du patrimoine, pour garantir une véritable concertation et participation de leur part à ce processus, alors même que le patrimoine représente les liens d'une société avec son habitat et son environnement ;
5. les chartes et les conventions internationales traitant de la protection du patrimoine sont le reflet de la diversité culturelle en ce qui concerne la variété des conceptions du patrimoine, de sa conservation, de son développement, de son avenir, de son authenticité et de son intégrité;
6. les applications des technologies de l'information et de la communication virtualisent visuellement le patrimoine, permettant ainsi l'accès à la connaissance des sites au plus grand nombre et la réduction des distances entre centres et périphéries de la connaissance. Toutefois, bien qu'elles soient un moyen de pallier les difficultés de la périphérie générées par la distance spatiale, elles ne réussissent pas jusqu'à aujourd'hui, à offrir cette possibilité d'accès à tous;

RECOMMANDENT QUE

1. la gestion du patrimoine, indissociable de la notion d'habitat, soit un processus intégré, comprenant tous les acteurs de la société civile et poursuivant les mêmes objectifs, tant quantitatifs que qualitatifs ;
2. le patrimoine soit considéré comme un facteur essentiel de développement pour lequel les investissements économiques ne devraient pas être réduits en période de crise(s);
3. les composantes de la société civile ou de la communauté soient consultées lors de l'élaboration des plans de gestion des sites, à travers une véritable concertation, ceci représentant la meilleure garantie de leur engagement et de leur adhésion en faveur de la protection de ces sites;

4. le patrimoine culturel immatériel soit plutôt évoqué comme un patrimoine vivant ;
5. la notion de citoyenneté englobe la responsabilité de chacun envers son patrimoine, tant local, national, régional que mondial; les autorités locales ou nationales promeuvent l'accès à la connaissance du patrimoine comme un droit de chaque personne, dans une perspective de développement humain, de bien-être, de santé publique, d'éducation et d'intégration sociale ;
6. les universités sensibilisent les futurs professionnels du patrimoine à leur rôle de médiateurs, de manière à leur permettre de savoir interagir avec les communautés locales, en les écoutant, en prenant en compte et en intégrant leurs attentes dans leurs plans de gestion et de conservation des sites ;
7. l'approche du patrimoine ne soit pas uniquement visuelle mais sensitive, faisant appel à tous les sens de l'être humain ; les technologies de l'information et de la communication doivent rester des outils qui ne peuvent pas se substituer à l'interprétation, l'accès à la réalité virtuelle du patrimoine ne remplaçant pas la possibilité de jouir de sa connaissance directe ;
8. les technologies de l'information et de la communication appliquées à la conservation du patrimoine soient au service des communautés locales et non l'inverse. Elles doivent en particulier constituer un instrument pédagogique permettant leur prise de conscience de la valeur de leur patrimoine ;
9. le patrimoine soit enseigné dès l'école et intégré dans les programmes et les manuels scolaires ;
10. la nécessité d'une coopération internationale soit prise en compte, permettant aux universités de partager les coûts d'achat, de maintenance et de formation aux technologies de l'information et de la communication d'une même région, dans un esprit de solidarité pour l'avancement de la connaissance ;